

Numéro	DL220421-CLM01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales - Divers	
Objet	Garantie d'emprunt à la Coopérative Habitat de l'Ill – Opération UNITHA	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 30 juin 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le trente juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Sylvie SEIGNEUR ayant donné procuration à Madame Isabelle HERR
- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur Hervé FRUH
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Madame Dominique MASSÉ-GRIESS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	22
Date de convocation et affichage :	24 juin 2022
Date de publication délibération :	6 juillet 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	6 juillet 2022

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

9. GARANTIE D'EMPRUNT À LA COOPÉRATIVE HABITAT DE L'ILL – OPÉRATION UNITHA

En séance du conseil municipal du 7 avril 2022, la délibération DL220214-JNC01 de garantie d'emprunt à la Coopérative Habitat de l'Ill – opération Unitha a été adoptée.

En raison d'une erreur matérielle, il y a lieu de rectifier la délibération comme suit.

Cette délibération annule et remplace la précédente.

La société coopérative Habitat de l'Ill envisage l'acquisition en VEFA (Vente en l'état de futur achèvement) de trois locaux commerciaux au sein du lotissement dit « les Prairies du Canal » dans un ensemble comprenant 106 logements. Il s'agit de trois locaux commerciaux de respectivement 140,3 m², 146,08 m² et 142,52 m² ainsi que de 6 places de stationnement.

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Habitat de l'Ill réuni le 9 novembre 2021,

Vu la demande adressée le 5 janvier 2022 à la commune d'Illkirch-Graffenstaden en vue de bénéficier d'une garantie communale sur l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe dans les conditions ci-dessous indiquées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2252-1 et D1511-35,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir un coût total de 1 247 457 euros TTC couverts par 62 457 euros d'autofinancement et 1 185 000 euros d'emprunt.

Il est proposé :

Article 1^{er} : La commune d'Illkirch-Graffenstaden accorde sa garantie à la société coopérative Habitat de l'Ill, sise 7 rue Quintenz à Illkirch-Graffenstaden, en qualité de caution solidaire, à hauteur de 50 %, soit 592 500 euros, pour le remboursement d'un emprunt de 1 185 000 euros, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe sont les suivantes :

Montant : 1 185 000 €

Taux : 1,24 % fixe

Durée : 25 ans

Echéances : annuelles

Date de première échéance : 12 mois après le 1^{er} déblocage.

Article 3 : La garantie communale est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 25 ans, à hauteur de 50 % de l'encours, soit 592 500 euros.

Numéro	DL220421-CLM01	2/2
Matière	7.10 Finances locales - Divers	

Article 4 : Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur demande de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, HEIM Valérie, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale ne prennent pas part au vote ainsi que RIMLINGER Barbara représentée par GENDRAULT Pascale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'attribuer la garantie à hauteur de 50 % à la société coopérative Habitat de l'Ill pour le remboursement d'un emprunt de 1 185 000 euros que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe dans les conditions ci-dessus énoncées.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **17** DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, FRUH Hervé, KIEHL Fabrice, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LEVY Thomas

Abstentions : **5** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, LONGECHAL Béatrice

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**

